

COMPTE RENDU

du Comité Syndical du 17/06/2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le onze juin 2026, s'est réuni, le mercredi dix-sept juin deux mille vingt-six à 18h30, à VITRE.

Nombre de délégués :	37	Nombre de délégués présents :	35
Quorum :	19	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires :

M. Patrice EON (ARGENTRE DU PLESSIS), M. Patrick ROBERT (BRIE), Mme Fabienne BELLOIR (CHAMPEAUX), M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG), M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS), M. Antoine DURAND (GENNES SUR SEICHE), MM. Ludovic LE SQUER (LA SELLE GUERCHAISE), , Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE), M. François-Xavier DE BLIGNIERES (PIRE CHANCE), Mme Sabrina LEGGERI (RETIERS), M. Philippe MAIGNAN (VITRE), M. Lionel LE MIGNANT (VITRE), M. Manuel RIBEIRO (BILLE), M. Claude HERVE (FOUGERES), M. Rémy LEBANSAIS (LOUVIGNE DU DESERT), M. Olivier BARBETTE (MEZIERES SUR COUESNON), M. Hervé GILLARD (PARIGNE), M. Dominique FROC (RIVES DU COUESNON), M. Alain GUINNEBAULT (SENS DE BRETAGNE), M. Emmanuel HOUDUS (VAL COUESNON), Mme Myriam RABANNE (ERCE EN LAMEE), M. Nicolas BILLY (GUIGNEN), M. Philippe LEGAY (LA NOE BLANCHE), M. François LE MERLUS (LASSY), Mme Chrystèle BRUNARD (LES BRULAIS), M. Jean-Luc LEVESQUE (PIPRIAC), Mme Kristelle JUILLET (VAL D'ANAST).

Délégués suppléants :

Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) remplaçant M. Bruno VETTIER (CHATEAUGIRON) ; M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) remplaçant de M. Frédéric CLERMONT (JANZE) ; M. Jean-Yves LEBLANC (MONDEVERT) remplaçant de Mme Patricia LE GOFF (MONTREUIL SOUS PEROUSE) ; Mme Cathy MIOT (SERVON SUR VILAINE) remplaçant de M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) ; Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) remplaçant de M. Bruno LINNE (VITRE) ; Mme Sylvie GALODE (LA BAZOUGE DU DESERT) remplaçant de M. Daniel BALLUAIS (BILLE) ; M. Jean-François BUFFET (LECOUSSE) remplaçant de Mme Mélanie MONTEMBault (LES PORTES DU COGLAIS) ; M. Lionel LOUASIL (PANCE) remplaçant de M. Nicolas PASDELOU (BAIN DE BRETAGNE)

Pouvoir : /

Arrivée en cours de séance : /

Départ en cours de séance : /

Assistait également à la réunion : M. Serge BERGER (DS LANDAVRAN), Mme Sophie BACQUET (DS COMBOURTILLE), Mme Christelle TEXIER (DS VILAMEE),

Etaient absents excusés : M. Frédéric CLERMONT (DT JANZE), Mme Patricia LE GOFF (DT MONTREUIL SOUS PEROUSE), M. Melaine MORIN (DT SERVON SUR VILAINE), M. Bruno LINNE (DT VITRE), M. Daniel BALLUAIS (DT BILLE), Mme Mélanie MONTEMBault (DT LES PORTES DU COGLAIS), M. Nicolas PASDELOU (DT BAIN DE BRETAGNE), M. Bernard FERRAND (DT BAIN DE BRETAGNE), M. Jean-Yves GLEMAU (DT PIPRIAC), Mme Françoise HEULOT (DS BRIELLES), M. Eric PERCHAI (DS CHATEAUBOURG), M. Jean-Marc LEVÊQUE (DS CHATEAUGIRON), Mme Véronique PELEY (CORNILLE), M. Bernard BOUFFARD (DS DOMLOUP), M. Benjamin RESTIF (DS MARCILLE ROBERT), M. Rémy TEMPLON (DS VERGEAL), Mme Patricia DESANNAUX (DS FOUGERES), Mme Maryvonne HUBEAU (DS LA CHAPELLE ST AUBERT), Mme Virginie HATTE (DS MONTHAULT), Mme Chrystèle NOEL (DS GUIGNEN), M. Jérémy GAILLARD (LE PETIT FOUGERAY), M. Jean-Michel PINARD (POLIGNE),

Considérant que le quorum est atteint, M. Christian STEPHAN, Président sortant de S3T'ec, déclare la séance ouverte

M. Patrick ROBERT (DT BRIE) est désigné secrétaire de séance.

M. Christian STEPHAN, Président sortant ouvre la séance. Il déclare les membres du comité syndical installés dans leur fonction.

En introduction, M. STEPHAN informe que c'est la fin de son mandat. C'est pourquoi il tient à remercier les Présidents des deux autres SMICTOM : Mme GARDAN des Pays de Vilaine et M. BOUDET du Pays de Fougères, qui quittent aussi leur fonction ce soir.

M. STEPHAN remercie les délégués d'avoir, le courage, l'envie de reprendre le relais à tous les niveaux, tant pour l'équipe dirigeante que pour les délégués afin de continuer à suivre ces structures, que ce soit les SMICTOM et S3T'ec

Il pense que, Mme GARDAN, Présidente du SMICTOM des Pays de Vilaine et M. BOUDET, Président du SMICTOM des Pays de Fougères comme lui, y ont pris énormément de plaisir. Il remercie les présidents sortants. Il tient aussi à remercier l'équipe Dirigeante du siège, administrative, technique, communication et financières S3T'ec. De plus, il remercie les DGS et les équipes techniques des SMICTOM PDV (Pays de Vilaine), PDF (Pays de Fougères) et SE35 (Sud Est 35) mis à disposition à S3T'ec. Il remercie les trois nouveaux présidents élus et d'oser y aller.

M. STEPHAN rappelle que S3T'ec est basé sur une tentative de transparence et de consensus de par ses statuts. M. BOUDET, SMICTOM du PDF, et lui, SMICTOM SE35 y ont veillé à l'époque de la création du syndicat en 2019. Ils ont appris à se faire confiance, ce qui était fondamental. Et depuis 2025, le SMICTOM PDV a intégré S3T'ec. Il remercie encore tout le monde et transmet un dernier au revoir.

M. STEPHAN laisse la parole à Mme GARDAN, SMICTOM des Pays de Vilaine et M. Boudet, SMICTOM du Pays de Fougères.

Mme GARDAN remercie.

M. BOUDET remercie.

M. STEPHAN présente S3T'ec :





Une Compétence commune pour trois territoires

▷ Les missions de la compétence traitement confiée à S3T'ec par les trois adhérents :

- ▷ Massifier, trier, affiner et transférer les déchets
 - ✓ *Emballages, papiers, verre, cartons et ordures ménagères*
- ▷ Prioriser le recyclage matière
 - ✓ *Plastiques rigides, emballages, cartons verre et papiers*
- ▷ Valoriser par retour au sol
 - ✓ *Compostage des déchets alimentaires et des déchets verts*
- ▷ Valoriser en énergie
 - ✓ *Ordures ménagères et déchets non recyclables*
- ▷ Participer à la décarbonation du territoire
 - ✓ *1 réseau d'énergie et 2 centrales photovoltaïques*



Des outils de traitement 6 outils

- ▷ 1 Centre de transfert et de valorisation matière (CTVM) basé à Vitré
- ▷ 1 Centre de transfert basé à Javené
- ▷ 1 Centre de transfert basé à Guignen
- ▷ 1 Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels (CVED) basé à Vitré
- ▷ 1 réseau d'énergie basé à Vitré
- ▷ 1 plateforme de traitement des biodéchets basée à Guignen

S3T'ec est également propriétaire :

- ▷ 1 ancienne décharge réhabilitée située à Cornillé,
- ▷ 1 ancienne décharge réhabilitée située à Guignen avec centrale PV et station d'épuration.





Une gouvernance partagée

Une répartition en fonction de la population

▷ Un Comité Syndical composé de 37 délégués titulaires (DT)

- > 17 DT du SMSE 35
- > 10 DT du SMPF
- > 10 DT du SPDV

▷ Un Bureau Syndical composé de 13 élus :

- > Présidence
- > 6 Vices Présidences (2 de chaque SMICTOMs)
- > 6 membres (2 de chaque SMICTOMs)



Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du nouveau Président, les fonctions de Président sont assurées par le doyen d'âge de l'assemblée.

M. RIBEIRO Manuel, doyen d'âge des membres présents du Comité syndical expose :

Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 Décembre 2025 portant modification des statuts d'S3T'ec, notamment son article 6,

« Le syndicat est administré par un comité syndical...Le comité syndical compte ainsi 37 sièges répartis de la manière suivante :

- SMICTOM Sud Est 35 : 17 sièges,
- SMICTOM du Pays de Fougères : 10 sièges,
- SMICTOM des Pays de Vilaine : 10 sièges. »

M. RIBEIRO Manuel donne lecture de la liste des nouveaux délégués constituant le nouveau Comité Syndical d'S3T'ec par collectivité membre.

A – ADMINISTRATION

Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Doyen des membres présents du Comité syndical expose :

Vu les articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Comité syndical de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

M. ROBERT Patrick, Délégué Titulaire de Brie, est désigné comme secrétaire de séance.

M. RIBEIRO Manuel, Délégué titulaire du SMICTOM du Pays de Fougères, doyen d'âge parmi les délégués du S3T'ec (Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés), préside la suite de cette séance, assisté du secrétaire de séance, en vue de l'élection du Président.

Le doyen d'âge expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-8 et L.5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des statuts d'S3T'ec ;
Vu les statuts d'S3T'ec annexés,
Considérant que le (la) Président(e) d'S3T'ec est élu(e) au scrutin uninominal à un tour à la majorité absolue ;

Considérant que, si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité simple ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ;

Considérant le déroulé suivant afin d'élire le Président :

- Appel des candidatures
- Désignation d'assesseurs
- Détermination du nombre de votants et de la majorité absolue nécessaire pour une élection au premier ou second tour
- Chaque délégué remet son bulletin de vote fermé sur papier blanc
- Dépouillement
- Proclamation des résultats
- Nouveau tour de vote ou proclamation du Président

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Se déclare candidat à la présidence :

M Lionel LE MIGNANT, Délégué du SMICTOM SUD EST 35,

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 35
Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

M. Lionel LE MIGNANT a obtenu : 35 voix

A la majorité absolue, M. Lionel LE MIGNANT est élu Président de S3T'ec et est installé dans ses fonctions.

M. LE MIGNANT remercie de cette élection à l'unanimité. Cela fait vraiment plaisir. Il souligne que c'est un mandat qui aura des enjeux très importants notamment en termes de mutualisation et synergie :

- la construction de l'UV2R de Vitré,
- la mutualisation de la plateforme de compostage de GUIGNEN
- développer les coopérations avec les autres syndicats de traitements voisins, notamment sur le traitement de la collecte sélective, ce qu'on a commencé à faire sur le mandat précédent. Et. - optimiser nos outils de massification et de transfert. Ensemble, nous serons plus forts pour relever les défis, mais qui nécessiteront que chacun accepte de faire

les petits bouts de chemin permettant d'aboutir au compromis gagnant à l'échelle de S3T'ec. L'idée et la philosophie de cette alliance, c'est de trouver au moins le plus petit dénominateur commun qui nous fait avancer à être plus fort ensemble. Les équipes précédentes nous laissent une situation financière saine pour aborder ces défis et c'est à noter, c'est remarquable. C'est l'occasion aussi pour M. LE MIGNANT de saluer l'engagement du Bureau précédent qui a fait l'honneur d'ouvrir cette instance.

Il veut notamment saluer son président Christian STEPHAN et demande qu'on l'applaudisse vraiment. Et il n'oublie pas M. Yves HISPOPE et Mme Isabelle DUSSOUS qui ont occupé ce poste.

Il sait aussi pouvoir compter sur des équipes techniques compétentes et engagées dont une partie est présente ici ce soir. Il indique qu'il sera entouré d'un bureau de 6 vice-présidents et de 6 membres pour lesquels les délégués vont être appelés à voter dans quelques minutes. Donc c'est donc bien ensemble, bureaux, équipes, délégués que nous relèverons les nombreux défis du mandat à venir. Il sait pouvoir compter sur la participation active de chacun aux réunions pour trouver les solutions qui vont permettre d'avancer dans les missions. Il remercie les délégués déjà pour le vote de ce soir et surtout pour leur engagement à venir.

M. LE MIGNANT procède à la lecture de la Charte de l'élu.

M. LE MIGNANT laisse la parole à M. BOCANDE pour la présentation d'S3T'ec.

S3T'ec dans la chaîne de gestion des déchets

▷ Prévention

- > Actions de réduction, Plan Local de Prévention Déchets Ménagers Assimilés ;
- > Programmes spécifiques.

▷ Collecte

- > Outils et moyens de collecte auprès des habitants (bacs, bornes, etc...) ;
- > Gestion et pilotage des déchèteries et Valoparc;
- > Gestion et choix sur les Éco-Organismes.

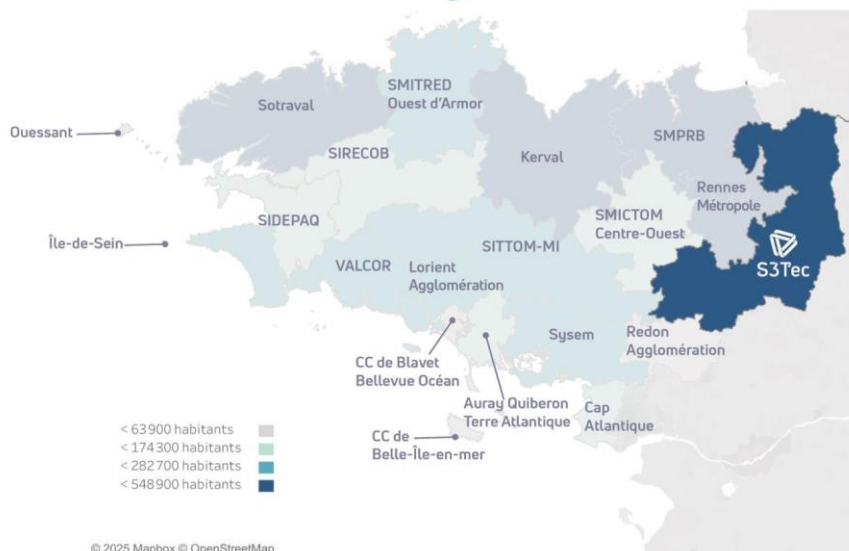
▷ TRAITEMENT

- > Gestion des sites de massifications et de transfert de déchets ;
- > Gestion des transports associés au traitement ;
- > Gestion des sites de traitements des déchets (plateforme de compostage, centre de tri des plastiques rigides, Centre de Valorisation Énergétiques des Déchets) ;
- > Contractualisation pour le traitement des déchets (tri des emballages, etc...)



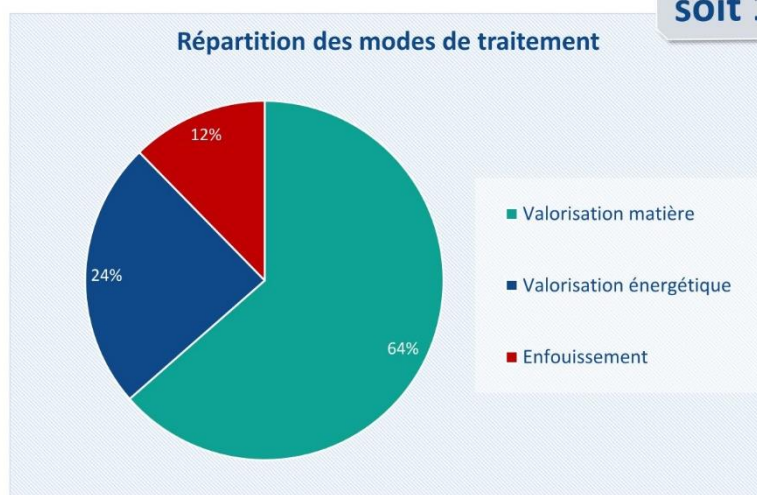


Situation en Bretagne



Les déchets traités 19 flux différents valorisés

soit 141 000 T.



Un élu demande quel est l'objectif pour réduire les déchets qui vont en enfouissement ?

M. BOCANDE répond que l'objectif c'est de tendre vers le zéro enfouissement. Dans les 12%, on retrouve principalement les déchets des déchèteries « encombrants ».

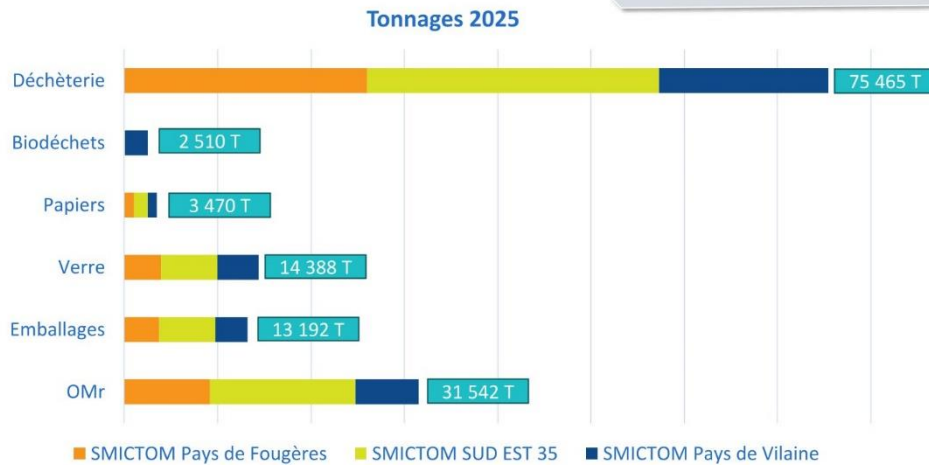
Sur le SMICTOM SE35 et le SMICTOM du pays de Fougères, 100% des déchets encombrants vont en enfouissement. Sur le SMICTOM des Pays de Vilaine, on n'est pas à 100% : il y a un pré-tri qui est fait sur une partie.

Ces 12% de déchets enfouis sont prévus dans le plan d'approvisionnement de la future usine. C'est un des objectifs principaux de la future usine : pouvoir traiter et valoriser en énergie ces déchets-là.

Après, il restera les déchets dangereux qui iront certainement toujours en enfouissement. Tendre vers le zéro enfouissement est toujours compliqué à attendre. Mais on s'en rapproche. Fin 2028, il est prévu la mise en service de la nouvelle usine.

Les déchets traités 19 flux différents valorisés

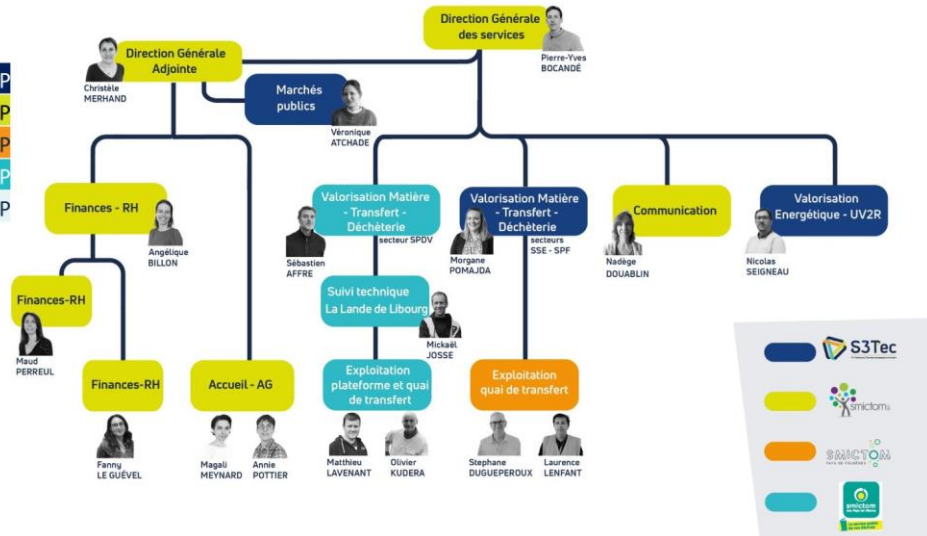
soit 141 000 T.



11

Organisation des services

S3TEC	3 ETP
SSE35	3,1 ETP
SPF	0,9 ETP
SPDV	3,9 ETP
Total	10,9 ETP



M. LE MIGNANT souligne que le nombre de vice-présidents est de 6, soit 2 par SMICTOM.

Question 3 – Election des vice-présidents du Bureau Syndical

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019, notamment les articles 6.2 et 6.4 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des statuts d'S3T'ec ;
Vu les statuts d'S3T'ec annexés,
Considérant que les vice-présidents sont élus au scrutin de liste majoritaire à un tour ;

Les listes sont déposées auprès du Président au cours de la réunion du Comité syndical dont l'ordre du jour est consacré à l'élection des vice-présidents. Les listes sont des listes bloquées.
Considérant qu'en cas d'égalité de voix entre deux listes, les sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;
Considérant que contrairement aux élections des adjoints au maire dans les communes de plus de 1000 habitants, la parité n'est pas requise ;

Considérant le déroulé suivant afin d'élire les vice-présidents du bureau :

- Appel des candidatures
- Désignation d'assesseurs
- Détermination du nombre de votants et de la majorité absolue nécessaire pour une élection au premier tour
- Chaque délégué remet son bulletin de vote
- Dépouillement
- Proclamation des résultats ou nouveau tour de vote ou nouveau scrutin pour le membre suivant
- Proclamation de la liste des membres

Le Comité syndical est invité à procéder à l'élection des vice-présidents, conformément au cadre fixé ci-dessus.
M. Le Président informe le Comité Syndical de la constitution d'une liste :

1 ^{er} Vice-Président	Daniel BALLUAIS – Président Smictom Pays de Fougères
2 ^{ème} Vice-Président	Jean-Luc LEVESQUE – Président Smictom Pays de Vilaine
3 ^{ème} Vice-Président	Ludovic LE SQUER – Président Smictom Sud Est 35
4 ^{ème} Vice-Président	Olivier BARBETTE – VP Smictom Pays de Fougères
5 ^{ème} Vice-Président	Kristelle JUILLET – VP Smictom Pays de Vilaine
6 ^{ème} Vice-Président	Marielle MURET BAUDOUIN – VP Smictom Sud Est 35

M. Le Président invite les autres candidats à se déclarer. Aucune autre liste n'est proposée.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 35
Bulletins nuls : 3
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 17

La liste candidate a obtenu : 32 voix

A la majorité absolue, sont déclarés élus vice-présidents et installés dans leurs fonctions :

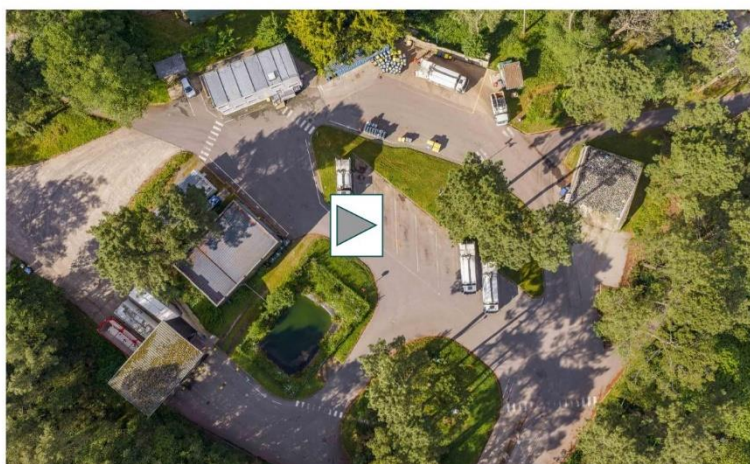
1 ^{er} Vice-Président	Daniel BALLUAIS – Président Smictom Pays de Fougères
2 ^{ème} Vice-Président	Jean-Luc LEVESQUE – Président Smictom Pays de Vilaine
3 ^{ème} Vice-Président	Ludovic LE SQUER – Président Smictom Sud Est 35
4 ^{ème} Vice-Président	Olivier BARBETTE – VP Smictom Pays de Fougères
5 ^{ème} Vice-Président	Kristelle JUILLET – VP Smictom Pays de Vilaine
6 ^{ème} Vice-Président	Marielle MURET BAUDOIN – VP Smictom Sud Est 35

M. BOCANDE laisse la parole à M. AFFRE Sébastien, Responsable technique du SMICTOM des Pays de Vilaine afin de présenter le site de la plate-forme de Guignen.



Le CTVM de Guignen – La Lande de Libourg

Centre de Transfert et de Valorisation Matière



15



Plateforme de compostage de Guignen

Installation ouverte en 2014. ICPE soumise à autorisation.

Dès l'entrée en service, volonté des élus de positionner l'installation sur une **démarche de qualité** :

- Label Amendement Sélectionné Qualité Attestée (ASQA) du Réseau Réduire + sur le process ;
- Compost utilisable en Agriculture Biologique.

Modification du process en 2025 pour optimiser les coûts :

- Réduction des quantités de végétaux qui sont traitées sur la plateforme :
 - *Avant optimisation : 1 tonne de biodéchets pour 2 tonnes de végétaux*
 - *Après optimisation : 1 tonne de biodéchets pour 1 tonne de végétaux.*
- Développement de la vente en direct aux particuliers :
 - *6 sessions de vente réalisées au 1er semestre 2026.*
 - *Nouvelle session en cours de programmation au 2^{ème} semestre 2026.*

Porter à Connaissance déposé fin 2025 auprès des services de la DREAL pour pouvoir accueillir des biodéchets en provenance de l'ensemble du territoire de S3T'ec : Mise en cohérence de la zone de chalandise avec le nouveau périmètre du syndicat.

17



Moyens humains sur le site de Guignen

Pour la gestion de ce site, le Smictom des Pays de Vilaine met à disposition de S3T'ec les terrains, les installations et des moyens humains à hauteur 3,9 ETP qui correspondent à :

- 0,4 ETP pour le responsable technique
- 1 ETP pour l'encadrant technique ;
- 2 ETP pour les agents d'exploitation qui travaillent en 2 X 7 heures ;
- 0,5 ETP pour les remplacements.

Cela comprend l'exploitation de la plateforme de compostage, du quai de transfert, du CETD en post-exploitation et le suivi de la station de traitement des eaux usées (exploitée par VEOLIA via un marché de service).

18

Question 4 – Election des membres du Bureau Syndical

Le Président expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019, notamment les articles 6.2 et 6.4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 portant modification des statuts d'S3T'ec ;
Vu les statuts d'S3T'ec annexés,

Considérant que les membres du bureau sont élus au scrutin de liste majoritaire à un tour ;

Les listes sont déposées auprès du Président au cours de la réunion du Comité syndical dont l'ordre du jour est consacré à l'élection des membres. Les listes sont des listes bloquées.

Considérant qu'en cas d'égalité de voix entre deux listes, les sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;

Considérant que contrairement aux élections des adjoints au maire dans les communes de plus de 1000 habitants, la parité n'est pas requise ;

Considérant le déroulé suivant afin d'élire les membres du bureau :

- Appel des candidatures
- Désignation d'assesseurs
- Détermination du nombre de votants et de la majorité absolue nécessaire pour une élection au premier tour
- Chaque délégué remet son bulletin de vote
- Dépouillement
- Proclamation des résultats ou nouveau tour de vote ou nouveau scrutin pour le membre suivant
- Proclamation de la liste des membres

Le Comité syndical est invité à procéder à l'élection des membres du Bureau, conformément au cadre fixé ci-dessus.

M. Le Président informe le Comité Syndical de la constitution d'une liste :

Membre du Bureau	Claude HERVE - Smictom Pays de Fougères
Membre du Bureau	Nicolas PASDELOU - Smictom Pays de Vilaine
Membre du Bureau	François-Xavier DE BLIGNIERES – Smictom Sud Est 35
Membre du Bureau	Rémy LEBANSAIS - Smictom Pays de Fougères
Membre du Bureau	François LE MERLUS - Smictom Pays de Vilaine
Membre du Bureau	Sabrina LEGGERI - Smictom Sud Est 35

M. Le Président invite les autres candidats à se déclarer. Aucune autre liste n'est proposée.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement des bulletins de vote dégage le résultat suivant :

Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Nombre de bulletins : 35
Bulletins nuls : 2
Bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 33
Majorité absolue : 17

La liste candidate a obtenu : 33 voix

A la majorité absolue, sont déclarés élus membres du Bureau et installés dans leurs fonctions :

Membre du Bureau	Claude HERVE - Smictom Pays de Fougères
Membre du Bureau	Nicolas PASDELOU - Smictom Pays de Vilaine
Membre du Bureau	François-Xavier DE BLIGNIERES – Smictom Sud Est 35
Membre du Bureau	Rémy LEBANSAIS - Smictom Pays de Fougères
Membre du Bureau	François LE MERLU - Smictom Pays de Vilaine
Membre du Bureau	Sabrina LEGGERI - Smictom Sud Est 35

M. BOCANDE laisse la parole à M. SEIGNEAU, chargé de mission valorisation énergétique et traitement S3T'ec, pour présenter le CVED.

Le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED)



Le CVED de Vitré

Centre de Valorisation Énergétique des Déchets ménagers



23



Le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets (CVED)



Historique du site



M. BOCANDE intervient en donnant la définition de "MPGP" soit Marché Public Global de Performance, et DSP (Délégation de Service Public). Dans le cadre du MPGP, c'est le syndicat qui porte les investissements et l'opérateur est "simple exploitant". Alors qu'en DSP, on délègue vraiment complètement le service à "l'opérateur": c'est lui qui porte à la fois les investissements et le risque sur la construction et l'exploitation.



▷ Répartition des apports d'OMr (données 2025)



▷ Enjeux sur le CVED actuel

- > Vétusté de l'installation (38 ans de service)
- > Pannes matérielles de plus en plus fréquentes
- > Conséquences sur la gestion globale et les performances



M. BOCANDE précise que les termes "CVED", UVE ET UV2r, c'est le même principe de valorisation énergétique des déchets : Le CVED est le nom qui a été donné à l'usine actuelle ; l'UVE, Unité de valorisation énergétique c'est le terme générique. Et puis UV2R, c'est le nom donné au nouveau projet de Vitre.

Un délégué demande à combien de pourcentage est le fonctionnement du CVED ? M. BOCANDE répond que l'on est à 85% de mémoire parce qu'on est à plus de 8000 heures de fonctionnement.

Un délégué demande pourquoi des déchets vont au MANS actuellement ? M. SEIGNEAU répond que ce qui va au Mans pour le moment, ce sont les déchets du SMICTOM DPV qui était déjà en contrat.

Mais l'objectif des déchets des PDV c'est de transporter des tonnes sur des coopérations, donc sur d'autres unités de valorisation énergétique sur le territoire, sur le secteur géographique, mais toujours en essayant de limiter l'enfouissement. Aujourd'hui, il souligne qu'on a une capacité de 30 000 tonnes contre 70 000 sur le futur outil (UV2r). Aujourd'hui, on a malheureusement toujours une part d'enfouissement qui est de l'ordre de 8% sur la totalité de nos ordures ménagères.

M. BOCANDE complète en mentionnant que S3T'ec travaille en coopération avec le SMPRB qui a une usine à TADIN, avec le département de la Mayenne qui a une usine à PONTMAIN. En l'occurrence l'usine de PONTMAIN est très proche du quai de transfert qui est à Fougères, donc on essaie de travailler avec eux déjà pour la planification des arrêts techniques afin que tout le monde ne s'arrête pas en même temps. Ce n'est pas évident.

Et effectivement, quand on a un fortuit sur l'usine, la première chose que S3T'ec fait c'est qu'il appelle ses coopérants. Concrètement, s'ils n'ont pas de place disponible pour accueillir et traiter les déchets, et bien le dernier recours est l'enfouissement.

Un délégué demande quels sont les fortuits que l'on a sur le CVED ?

M. BOCANDE répond que c'est principalement des pannes sur la chaudière, et à chaque fois qu'il y a les arrêts et les redémarrages, à cause des chocs de températures plus importants. Ce sont des périodes qui sont un peu compliquées et on est sur des typologies de fumée assez corrosives. Donc effectivement, ce sont des outils qui sont très sollicités.

Un délégué demande si les tonnages d'ordures ménagères vont baisser à l'avenir ? M. SEIGNEAU répond qu'aujourd'hui on est autour, tout dépend des mois, de 1600/1800 tonnes.

M. BOCANDE souligne que l'objectif sur le futur outil, c'est d'être plutôt autour de 2000 KJ/kg, et la différence c'est justement les apports des déchets. Globalement, le PCI des OMR a plutôt tendance à augmenter.

En effet, c'est une usine qui a été construite en 1988 et à cette période le taux de déchets organiques dans les déchets n'était pas du tout le même qu'aujourd'hui (on pouvait retrouver les tontes de pelouse dans les ordures ménagères en 88). Par conséquent, aujourd'hui l'outil n'est plus adapté à la typologie de déchets qui est admis. M. SEIGNEAU rappelle qu'en 2011, on avait évoqué la création d'un réseau de chaleur depuis l'outil UVE. Et en 2017-2018, il a été décidé de développer encore ce réseau en récupérant une énergie fatale d'un industriel. Historiquement, on avait déjà environ les 2,22 km de réseau, auxquels on a rajouté par la suite un nouveau consommateur qui sont les serres de tomates, juste à côté de l'UVE. On a des consommateurs historiques qui sont : Cooper standard, BCM cosmétiques, la Piscine de Vitré, la Cuisine Centrale et les locaux du SMICTOM, aussi bien pour le chauffage que la consommation d'eau chaude sanitaire.



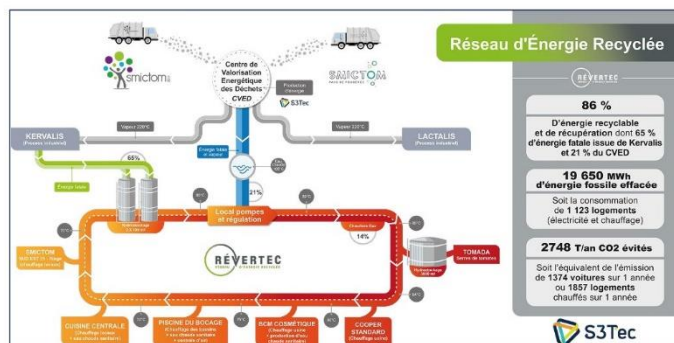
Le réseau d'énergie verte



▷ ~2,5 km de réseau

▷ 2 sources d'énergies principales (CVED & énergie fatale KERVALLIS)

▷ Appoint gaz pour période hivernale



M. SEIGNEAU laisse la parole à M. LE MIGNANT pour présenter le projet UV2r.

M. SEIGNEAU laisse la parole à M. Le MIGNANT .



Le projet UV2R

Objectif de maîtrise publique et de fin de l'enfouissement

- > Valoriser localement les déchets résiduels du territoire ;
 - ✓ Arrêt de l'enfouissement des déchets issus des déchèteries (encombrants);
 - ✓ Valoriser 100% des Ordures Ménagères produites sur le territoire ;
 - ✓ Relocalisation de la valorisation énergétique des refus de tri des emballages.
- > Renouveler le CVED de Vitré qui aura 40 ans en 2028 ;
 - ✓ Conserver la maîtrise publique des outils de traitement ;
 - ✓ Avoir une continuité de service ;
 - ✓ Avoir de la flexibilité et disposer des meilleures techniques disponibles ;
- > Étendre le réseau de chaleur urbain RÉVERTEC sur Vitré et fournir de l'énergie décarbonée.

	CVED	PROJET UV2R
Volume déchets traités	29 000 T / an	70 000 T / an
Volume déchets exportés/enfouis	40 000 T / an	0 T / an
Production d'Énergie Renouvelable et de Récupération (EnR&R)	36 000 MWh / an	216 000 MWh / an
Production électrique turbine	0 MWh/an	28 000 MWh/an

105 Millions €
d'investissement

28

M. LE MIGNANT résume la vidéo qui a été projetée sur le projet UV2r. Il tient à saluer le travail sur les petites vidéos. D'ailleurs, il demande que les vidéos soient mises à disposition sur le site de S3T'ec.

L'idée c'est de garder la maîtrise publique sur nos outils de traitement. Cela a toujours été une politique du syndicat, et puis de tendre vers la fin de l'enfouissement, modulo quelques petits kilos ici et là. Mais c'est aussi de valoriser localement les déchets du territoire, l'arrêt de l'enfouissement des déchets issus des déchetteries tels que les encombrants. C'est ce fameux PCI -Pouvoir Calorifique des déchets, il est plus élevé dans ces déchets et aujourd'hui notre vieille dame de 40 ans n'est pas capable de les brûler. Le futur outil le sera, il a une plus grande latitude à brûler des déchets à Haut Pouvoir calorifique, valoriser 100% des ordures ménagères produits sur notre territoire et relocaliser la valorisation énergétique des refus de tri des emballages également.

L'intérêt de conserver la maîtrise publique de service, c'est qu'effectivement nous avons la possibilité, puisque la réserve foncière le permet, de construire le nouvel outil à côté de l'ancien et donc d'assurer une continuité de services. Sinon, il aurait fallu pendant 18 mois au moins, voire plus, dévoyer vers d'autres centres, voire vers l'enfouissement. Cela est vraiment un point fort du projet. Et puis on l'a dit, plus de flexibilité et meilleures techniques possibles, donc plus de performance, vous l'avez vu notamment sur la capacité à produire plus d'énergie, donc à traiter 70000 tonnes de déchets. Effectivement, on nous fait souvent aussi le reproche de construire de trop gros outils, c'est un petit peu ce qu'on entend au demeurant. Entre le jour où il n'y aura plus de déchets (peut-être un jour mais je ne le crois pas), et aujourd'hui, on a quand même 70 000 T sur les bras et il faut bien les traiter. Par conséquent, l'idée c'est de poser un outil qui soit capable de prendre en charge ces 70 000 tonnes, donc de ne plus avoir de déchets enfouis et exportés, et une production d'énergie fortement augmentée, soit fois 6 et non fois 3.

De plus, une turbine va être installée pour produire un petit peu d'électricité.

Voilà un des projets phare du mandat. Le chantier est lancé.

Un délégué demande que devient "la vieille Dame" ? M. LE MIGNANT répond qu'elle va être démontée.

M. BOCANDE explique qu'elle va être complètement démantelée avec effectivement le recyclage des métaux et le traitement d'une partie de déchets dangereux.

M. BOCANDE rappelle que le marché est en DSP avec PAPREC Énergie et le périmètre comprend : l'exploitation de l'usine actuelle, conception, construction et exploitation de la future usine. Une fois qu'elle sera mise en service industrielle pour 20 ans, il y aura le démantèlement de l'actuel. Il indique que l'investissement comprend le démantèlement de l'ancienne usine : on parle de 105 000 000 € HT au global.

Un délégué demande s'il y aura plusieurs fours. M. BOCANDE répond par la négative, il y a un seul four grille Martin. 70 000 tonnes sur 2 lignes, ce n'est plus le même projet en termes de coût d'investissement.

Pour aller plus loin, il y avait la possibilité de répondre à la DSP en rénovant et en maintenant en fonctionnement l'usine actuelle et en faisant une nouvelle ligne. Tous les candidats ont répondu pour faire un nouvel outil et démantelé l'actuel.

Pour répondre à un délégué, M. BOCANDE souligne qu'aujourd'hui il n'est pas du tout prévu d'accueillir les boues de stations d'épuration.

M. LE MIGNANT répond qu'il y a un audit sur le territoire qui est fait, notamment à CORNILLE : c'est un outil d'Agro Mousquetaires qui est plutôt orienté sur ce type de déchets, qui produit de l'énergie pour une usine d'Agro-mousquetaires. M. BOCANDE avise qu'aujourd'hui ce n'est pas du tout prévu dans le plan d'approvisionnement actuel de l'usine et cela ne sera pas mis dans le futur non plus. Il y a des valorisations sur Vitre Communauté qui se font, soit par retour au sol, soit effectivement avec la SAVE.

Une déléguée mentionne que des entreprises bénéficient du Réseau de Chaleur Urbain. Est-ce que d'autres structures pourraient s'y raccorder ? M. LE MIGNANT répond qu'en effet, il y a une étude de marché potentiel sur l'ensemble du territoire, cela va même loin. Dans les cibles, il y a des entreprises mais aussi des logements comme le quartier Debussy qui est réhabilité sur plusieurs années.

M. BOCANDE avise que le réseau de chaleur urbain fera l'objet d'une autre délégation de service public puisque l'on est bien sur deux périmètres différents d'exploitation :

- il y a l'usine qui produit l'énergie. Il y a le réseau qui va prendre cette énergie mais aussi celle de Kervalis qui va la distribuer,

- sur Révertec, le nouveau Réseau de Chaleur Urbain, il y aura une autre délégation de service public avec VITRE COMMUNAUTE. En effet, lors du dernier mandat, S3T'ec a transféré ce réseau de chaleur à VITRE COMMUNAUTE, celle-ci ayant la compétence de traiter les réseaux de chaleur urbain (cela n'est plus de la compétence "déchet"). L'objectif c'est de lancer une délégation de service public en disant les sources d'énergie ce seront celles-ci, la quantité d'énergie disponible c'est celle-ci, maintenant chargent aux délégataires d'aller chercher les clients sur le territoire de la ville de VITRE pour consommer cette énergie derrière. Cette DSP sera lancée à la rentrée, ensuite 2 ans de consultation et puis ensuite construction etc...

Rien n'est figé à date sur le réseau.

M. LE MIGNANT souligne que ce sujet va passer en compétence Vitre Communauté, et ne sera plus de la compétence de S3T'ec. S3T'ec étant juste 1 fournisseur d'énergie pour ce réseau qui a la DSP avec PAPREC.



▷ TimeLaps : [Chantier UVE Bretagne – Devisubox](#)



Question 5 – Délégation du Comité Syndical au Président

Le Président expose :

En vertu des articles L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le (la) Président(e) peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception de celles qui sont énumérées par cet article.

Considérant que le (la) Président(e), les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances, de l'approbation du compte administratif, des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale, de l'adhésion de l'établissement à un établissement public, de la délégation de la gestion d'un service public ;

Considérant la réactivité dont il faut faire preuve dans la prise de certaines décisions ;

Le Comité syndical est invité :

- à donner délégation au Président d'S3T'ec pour exercer les attributions suivantes :

- Faire appel aux services d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, et fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules d'S3T'ec dans la limite de 15 000 € et signer toutes les pièces s'y rapportant,
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions à passer avec une administration ou un établissement public ou privé en matière de formation professionnelle, pour les agents d'S3T'ec, ainsi que pour l'accueil des stagiaires ou apprentis extérieurs ;
- Recruter des agents contractuels (catégorie A/B/C) aux fins de remplacement des fonctionnaires ou des agents contractuels indisponibles (temps partie, congé annuel, maladie, maternité, congé parental, présence parentale, de solidarité familiale, service civil, ...) ;
- Recruter du personnel contractuel pour faire face à des besoins d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats de fournitures d'eau, d'électricité ;
- Conclure des conventions et avenants relatifs à la dématérialisation des actes juridiques (transmission des actes au contrôle de légalité, dématérialisation des marchés publics, dématérialisation des actes financiers...) ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés suivant la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour des sommes inférieures 45 000 € H.T; ainsi que Les avenants s'y rapportant dans la limite de 15% du montant initial du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant le dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès des organismes habilités, ainsi que signer les conventions et pièces annexes correspondantes, avec les organismes, et à demander le versement des subventions auprès des organismes concernés ;
- à autoriser Le Président d'S3T'ec à déléguer aux vice-présidents certaines des attributions listées ci-dessus, en cas d'empêchement et en tant que de besoin. En cas d'absence ou d'empêchement de le(la) Président(e), les Vice-présidents dans l'ordre du tableau, sont autorisés à décider au titre des attributions déléguées, listées ci-dessus.

Lors de chaque séance du Comité syndical, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Présents : 35
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 35
Nombre de voix pour : 35
Abstentions : 0
Contre : 0

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE de donner délégation au Président (ou à son représentant en cas d'empêchement et en tant que de besoin) pour exercer l'ensemble des attributions ci-dessus listées.**

Question 6 – Délégation du Comité Syndical au Président pour ester en justice

Le Président expose :

En vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ne peut intenter, au nom de la commune, les actions en justice qu'après délibération ou sur délégation du Conseil municipal. Il résulte de l'article L. 5211-2 de ce code que ces dispositions sont applicables au Président de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale. Par conséquent, le Président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale n'a qualité pour intenter une action en justice au nom de l'établissement qu'après délibération ou sur délégation de l'organe délibérant de cet établissement.

Le Comité syndical est invité à donner pouvoir au Président, pour la durée de son mandat afin :

- D'intenter, au nom d'S3T'ec, les actions en justice, de défendre les intérêts du Syndicat dans les actions intentées contre lui ainsi que dans les actions engagées à l'encontre de tous ceux dont la responsabilité civile ou pénale peut être engagée à l'occasion du fonctionnement du Syndicat, devant toutes les juridictions judiciaires ou administratives et devant tout type de juridictions nationales ou internationales, que ce soit en première instance, appel ou cassation,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Qu'en cas d'absence ou d'empêchement de le (la) Président(e), cette autorisation soit donnée au 1^{er} vice-président, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, aux vice-présidents dans l'ordre du tableau.

Présents : 35
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 35
Nombre de voix pour : 35
Abstentions : 0
Contre : 0

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE d'autoriser Le Président aux fins demandées.**

Question 7 – Délégation du Comité Syndical au Bureau Syndical

Le Président expose :

En vertu des articles L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau syndical peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception de celles qui sont énumérées par cet article.

Le Comité syndical est invité à donner délégation au Bureau Syndical pour exercer les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés suivant la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour des sommes comprises entre 45 000 € et 221 000 € H.T; ainsi que des avenants aux marchés et accords-cadres dans la limite de 15% du montant initial du marché quel que soit le type de marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Décider de la réalisation de lignes de trésorerie dans la limite maximale d'un million d'euros ;

Lors de chaque séance du Comité syndical, le Président, rendra compte des travaux du Bureau Syndical et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de donner délégation au Bureau Syndical pour exercer l'ensemble des attributions ci-dessus listées.

Présents : 35
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 35
Nombre de voix pour : 35
Abstentions : 0
Contre : 0

Question 8 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 11 mars 2026

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance transmis avec l'ordre du jour.

Un délégué s'abstient.

A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent le compte-rendu de la séance du 11/03/2026.

Question 9 - Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 11 mars 2026

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 01 du Comité syndical du 25 septembre 2025 relative à l'élection du Président de S3T'ec,

Vu la délibération n° 03 du Comité Syndical du 25 septembre 2025 relative aux délégations du Comité Syndical au Président,

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions qu'il prend par délégation du Comité Syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité syndical prend acte du compte-rendu exposé ci-dessous :

Séances	Date	N°	Pôle	S3T'ec - Objet de la délibération - Année 2026	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée
Décision	17/02/2026	TE D49 2026	Quai Guignen	Abonnement prestation blanchisserie du quai de Guignen du 1er/01/2026 au 07/08/2026	INITIAL	1 509,00 €	7 mois
Décision	23/02/2026	TE D50 2026	Quai Fougères	Remplacement lame chargeur	AXEL MANUTENTION	618,00 €	
Décision	23/02/2026	TE D51 2026	Libourg	Débroussaillage site photovoltaïque	SELO ELAGAGE	200,00 €	
Décision	23/02/2026	TE D52 2026	Plate-forme G	Location cribleur	BCM Environnement	5 180,00 €	5 jours
Décision	24/02/2026	TE D53 2026	Administration Générale	Location minibus 9 places pour la journée du 27/02	CARLYSS	63,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D54 2026	Décharge Cornillé	Prestation de réparation de la tuyauterie sortie pompe sur le pôle décharge à Cornille	AEPBMP GROUPE	176,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D55 2026	Révertec	Travaux sur l'arbre qui est tombé à l'usine d'incinération	AS ENVIRONNEMENT	240,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D56 2026	Administration Générale	Événementiel	HYPER U SERVICE TRAITEUR	78,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D57 2026	Administration Générale	Journée de cohésion S3TEC	LE CHAI D'ANTHON	25,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D58 2026	Quai Fougères	Commande de bobines de papier pour l'imprimante du pont bascule au CTVM de Javené	PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST	48,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D59 2026	Quai Fougères	Modification de l'installation d'extraction existante dans l'entrepôt	LES COMPAGNONS DU VENT	830,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D60 2026	Quai Fougères	Entretien du groupe moto ventilateur, ramonage des conduits et trainasses, entretien des bouches /grilles /entrées d'air	LES COMPAGNONS DU VENT	5 010,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D61 2026	Quai Vitré	Tester la bonne fonctionnalité du SSI sur le CTVM de Vitré à travers la réalisation d'un exercice « foyer type »	DESAUTEL PROTECTION INCENDIE	460,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D62 2026	Quai Vitré	Contrôle périodique de la presse et édition du rapport avec photos	EMS	1 950,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D63 2026	Administration Générale	Collis / paniers garnis	DI'VIN LA CAVE	543,00 €	
Décision	24/02/2026	TE D64 2026	Administration Générale	Événementiel	PASSION RÉCEPTION	10,00 €	
Décision	25/02/2026	TE D65 2026	Administration Générale	Repas	HOTEL RESTAURANT LE RICORDEAU	190,00 €	
Décision	25/02/2026	TE D66 2026	Quai Guignen	Assistance technique en électromécanique, levage, sur matériel non marqué CE	SOCOTEC ÉQUIPEMENTS	365,00 €	1 an
Décision	26/02/2026	TE D 67 2026	Administration Générale	Participation S3TEC cadeau de départ	CHEQUE CADEAUX DU CLUB DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DES 3 COMS	35,00 €	
Décision	27/02/2026	TE D 68 2026	Administration Générale	Repas du 03 Mars 2026	RESTAURANTS LA VILLA KOHIBA	462,00 €	
Décision	27/02/2026	TE D 69 2026	Plate-forme G	Convention Réseau RÉDUIRE +	RÉSEAU RÉDUIRE +	2 600,00 €	1 an
Décision	02/03/2026	TE D 70 2026	Administration Générale	Abonnement au magazine MONITEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	MONITEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	1 068,00 €	1 an
Décision	03/03/2026	TE D 71 2026	Quai Vitré	CTVM Vitré : Remise en état des éclairages extérieurs	AEP bmp	3 882,00 €	
Décision	04/03/2026	TE D72 2026	Quai Guignen	Lavage, séchage et pliage vêtement de travail	TEZEA	2 026,00 €	1 an
Décision	04/03/2026	TE D73 2026	Libourg	Fournitures et pose de bandes thermocollantes sur les trousses des 5 agents du site de la lande de Libourg	TEZEA	106,00 €	
Décision	04/03/2026	TE D74 2026	Libourg	Vêtements de travail	WURTH	1 805,00 €	
Décision	04/03/2026	TE D75 2026	Libourg	Devis pour pompes et nettoyages des 3 séparateurs hydrocarbures	SERVIMO-SHBIR	671,00 €	
Décision	04/03/2026	TE D76 2026	Libourg	Équipements de protections individuelles	RUBIX	435,00 €	
Décision	04/03/2026	TE D77 2026	Administration Générale	Contribution au CNAS	CNAS	672,00 €	1 an
Décision	06/03/2026	TE D78 2026	Administration Générale	Apéritifs	SUPER U CHATEAUBOURG	210,00 €	
Décision	06/03/2026	TE D79 2026	Libourg	Flocage des nouvelles tenues des agents de Guignen + remplaçants.	BROD'OUEST	543,00 €	
Décision	06/03/2026	TE D80 2026	Libourg	Prestation de curage de réseau d'assainissement et curage d'une fosse tampon.	SERVIMO-SHBIR	1 370,00 €	
Décision	06/03/2026	TE D81 2026	Quai Fougères	Projet écopâturage parc 2 clôtures	SCEA LA FERME DE MILGOULLE	2 769,00 €	
Décision	09/03/2026	TE D82 2026	Administration Générale	Pots de miel issus des ruches de Cornille pour intégration de nouveaux élus	LES RUCHERS DU CHEVRÉ	380,00 €	
Décision	10/03/2026	TE D83 2026	Quai Fougères	Contrat de maintenance pour les 2 portails automatiques (contrat sur 1 an = 2 visites préventives)	OUEST AUTOMATISATION	490,00 €	1 an
Décision	10/03/2026	TE D84 2026	Administration Générale	CS 11 MARS 2026	CHAI D'ANTHON	72,00 €	
Décision	10/03/2026	TE D85 2026	Administration Générale	CS 11 MARS 2026	PASSION RÉCEPTION	8,00 €	
Décision	10/03/2026	TE D86 2026	Quai Guignen	Achat d'équipements pour le site de Guignen	BRICO DÉPÔT	100,00 €	
Décision	13/03/2026	TE D87 2026	Quai Vitré	Complément matériel électrique pour remise en service de l'éclairage extérieur	AEP bmp	660 €	
Décision	13/03/2026	TE D88 2026	Quai Vitré	Fourniture et montage d'un pont bascule GIROPES BPPSE EVO 50 T gala	PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST	28 800,00 €	
Décision	13/03/2026	TE D89 2026	Quai Vitré	Nouvelle borne imprimante	PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST	6 000,00 €	
Décision	13/03/2026	TE D90 2026	Quai Guignen	Prestation de rondes quotidiennes au quai de transfert de Guignen	ACP SECURITE	9 940,00 €	1 an
Décision	13/03/2026	TE D91 2026	Révertec	Remplacement échangeur à plaques	DALKIA GROUPE EDF	43 242,00 €	
Décision	13/03/2026	TE D92 2026	Révertec	Options échangeur à plaques	DALKIA GROUPE EDF	23 638 €	
Décision	17/03/2026	TE D93 2026	Quai de transfert	Location d'une motopompe 24 et 25 mars 2026, pour vidange du bassin incendie du quai de transfert	KILOUTOU	97,00 €	
Décision	17/03/2026	TE D94 2026	Libourg	Achat d'une vis de levage et d'EPI	POULAIN MOTOCULTURE	331,00 €	
Décision	17/03/2026	TE D95 2026	Quai Vitré	Travaux de maçonnerie et Génie civil pour la réalisation du pont bascule	MARTINIAULT BATIMENT	35 815,00 €	
Décision	17/03/2026	TE D96 2026	Quai Guignen	Location d'un cribleur	BCM ENVIRONNEMENT	4 970,00 €	
Décision	18/03/2026	TE D97 2026	Quai Vitré	15 Transports de refus de criblage de Guignen à l'UVE de Vitré.	BRANGEON TRANSPORT LOGISTIQUE	4 350,00 €	
Décision	19/03/2026	TE D98 2026	Administration Générale	Cotisation annuel AMORCE	AMORCE DECHETS/ ÉNERGIE/EAU	6 118,00 €	1 an
Décision	19/03/2026	TE D99 2026	Quai Vitré	Réparation d'une grille eaux pluviales	MARTINIAULT BATIMENT	825,00 €	

Séances	Date	N°	Pôle	S3T'ec - Objet de la délibération - Année 2026	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée
Décision	23/03/2026	TE D100 2026	Quai Vitré	Déplacement de la borne du pont bascule	PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST	715,00 €	
Décision	23/03/2026	TE D101 2026	Communication	Signalétique sur la lande de LIBOURG	DECOPUB35	536,00 €	
Décision	24/03/2026	TE D102 2026	Libourg	Curage à la plateforme de compostage et évacuation des déchets	SERVIMO-SHBIR	6 477,00 €	
Décision	25/03/2026	TE D103 2026	Quai Vitré	Réparations sur SSI - Annule et remplace les décisions VFD230 2025 et TED35 2026	DESAUTEL PROTECTION INCENDIE	2 218,00 €	
Décision	26/03/2026	TE 104 2026	Quai Vitré	Fourniture de 5 filtres pour grilles EP pour capter les particules de plastique	MARTINIAULT BATIMENT	810,00 €	
Décision	26/03/2026	TE 105 2026	Quai Vitré	Travaux pont bascule – Guide roue sur tablier du pont	PESAGE INDUSTRIEL DE L'OUEST	1 950,00 €	
Décision	27/03/2026	TE 106 2026	Décharge Cornillé	Prestation de contrôle sur la pompe de Cornille	AEP bmp	600,00 €	
Décision	27/03/2026	TE 107 2026	Administration Générale	CS 8 AVRIL 2026	ROZA BISTROT GOURMAND	413,00 €	
Décision	01/04/2026	TE 108 2026	Quai Vitré	Démontage rampe pont CTVM Vitré	MANTP	1 780,00 €	
Décision	01/04/2026	TE 109 2026	Déchèteries	Réalisation de 6 caractérisations site CTVM	TRIBORD	2 850,00 €	
Décision	02/04/2026	TE 110 2026	Administration Générale	Accompagnement parcours d'intégration des nouveaux élus	PHIDEEL	14 500,00 €	
Décision	09/04/2026	TE 111 2026	Quai Vitré	Quai : modernisation du SSI	VELEC	32 220,55 €	
Décision	09/04/2026	TE 112 2026	Libourg	Libourg : Diagnostic / Remplacement du capteur de pression sur le chargeur	Bergerat Monnoyeur	1 909,17 €	
Décision	09/04/2026	TE 113 2026	Révertec	Pôle REVERTEC : Flexible internet débit max premium	ORANGE BUSINESS	55,00 €	
Décision	14/04/2026	TE 114 2026	Communication	Trombinoscope des élus le 17/06 avec option	ANTONIN MAHEVAS Photographe	640,00 €	
Décision	15/04/2026	TE 115 2026 a	Communication	Accompagnement, conception et création graphique de supports brochure et vidéos pour présentation S3T'ec	PHIDEEL	20 225,00 €	
Décision	15/04/2026	TE 116 2026	Libourg	Entretien complet et contrôle tension courroie coupe	SARL POULAIN	283,38 €	
Décision	15/04/2026	TE 117 2026	Déchèteries	Nettoyage bassin de confinement eaux pluviales	LEBLANC ENVIRONNEMENT	10 500,00 €	3 ANS
Décision	15/04/2026	TE 118 2026	Libourg	Abonnement prestation blanchisserie du quai de guignen : avenant 2 pour changement de dénomination	NETEXIAL	- €	7 mois
Décision	15/04/2026	TE 119 2026	Déchèteries	Traitement briques plarières PF	SOLVALOR	16 660,00 €	1 AN
Décision	15/04/2026	TE 120 2026	Déchèteries	Traitement du plâtre PF	SOLVALOR	15 000,00 €	1 AN
Décision	17/04/2026	TE 121 2026	Administration Générale	Licence PowerBi Pro	XEFI	610,00 €	4 ANS
Décision	17/04/2026	TE 122 2026	Libourg	Contrôle périodique du pont bascule	PRECIAMOLEN	850,00 €	
Décision	20/04/2026	TE 123 2026	Administration Générale	Licence Microsoft Teams Essentials	XEFI	860,00 €	4 ANS
Décision	21/04/2026	TE D124 2026	Libourg	Maintenance annuelle de la VMC de la Lande de Libourg	FHV RENNES	400,00 €	1 AN
Décision	21/04/2026	TE D125 2026	Déchèteries	Collecte ponctuelle d'amiante sur 2 déchèteries du SMICTOM Pays de Fougères	BORDINI ENVIRONNEMENT	1 620,00 €	
Décision	21/04/2026	TE D126 2026	Libourg	Fourniture de gazole non routier sur le site de la Lande de Libourg en 2026	BOURGEARD COMBUSTIBLES	16 000,00 €	1 AN
Décision	21/04/2026	TE D127 2026	Quai Vitré	Assistance maîtrise d'ouvrage pour modification du centre de tri et valorisation matières de Vitré	INDDIGO	43 050,00 €	8 mois
Décision	22/04/2026	TE D128 2026	Quai Vitré	Curage et passage de la caméra dans les réseaux EU/EP pour enquête casse réseau du CTVM de Vitré	SARP OUEST VEOLIA	2 300,00 €	
Décision	24/04/2026	TE D129 2026	Libourg	Prestation de débroussaillage sur la lande de Libourg	COUP'NET	1 460,00 €	
Décision	27/04/2026	TE D130 2026	Libourg	Intervention sur les silos de traitement de l'air sur la plate-forme de compostage	NET CLEAN'INDUSTRIE	1 395,00 €	
Décision	29/04/2026	TE D131 2026	Quai Vitré	Mission d'accompagnement pour élaboration porter-à-connaissance du dossier réglementaire du changement de régime ICPE	INDDIGO	4 250,00 €	1 mois
Décision	29/04/2026	TE D132 2026	Quai Fougères	Panneaux de signalisation verticale pour le quai de Fougères	AXIMUM	214,00 €	
Décision	29/04/2026	TE D133 2026	Libourg	Location de chariot télescopique d'une journée (annule et remplace devis de TE D24/2026)	ACTIS LOCATION	417,00 €	
Décision	29/04/2026	TE D134 2026	Libourg	Travaux de mise aux normes de la ligne électrique des éclairages extérieurs	HC ELECTRICITE	1 757,00 €	
Décision	29/04/2026	TE D135 2026	Libourg	Mise en place d'un automate sur pompe assainissement et compteur horaire sur pompe drain	HC ELECTRICITE	832,00 €	
Décision	29/04/2026	TE D136 2026	Décharge Cornillé	Travaux divers sur la décharge	MAN TP	5 380,00 €	
Décision	30/04/2026	TE D137 2026	Révertec	Echange pompe tearro	DALKIA	10 534,00 €	
Décision	05/05/2026	TE D138 2026	Déchèteries	Prestation ponctuelle d'enlèvement de déchets amiantés sur 6 déchèteries du SMICTOM SUD EST 35 suite à dépôts sauvages	BORDINI ENVIRONNEMENT	2 518,00 €	
Décision	05/05/2026	TE D139 2026	Quai de transfert	Location véhicule pour visite du Centre de Tri a Ploufragan en juin 2026	CARLYSS	67,00 €	
Décision	05/05/2026	TE D140 2026	Communication	Création de goodies pour nouveaux élus	CADOTIK	572,00 €	
Décision	05/05/2026	TE D141 2026	Quai Vitré	Rondes de surveillance pour le CTVM de Vitré d'avril 2026 à mars 2027	AR2S INTERVENTION	8 484,00 €	1 an
Décision	11/05/2026	TE D142 2026	CVED	Tri et isolement d'un déchet radioactif en mai 2026, tranche ferme	ONET TECHNOLOGIES	1 390,00 €	
Décision	12/05/2026	TE D143 2026	Déchèteries	Fourniture et pose d'un pontillon sur la clôture éco-pâturage	SCEALA FERME DE MILGOULLE	480,00 €	
Décision	12/05/2026	TE D144 2026	Libourg	Location d'un cribleur sur 4 jours en mai 2026	BCM ENVIRONNEMENT	5 500,00 €	
Décision	12/05/2026	TE D145 2026	Libourg	Prestation d'analyse des eaux sur un an	SADEF	83,00 €	1 an
Décision	13/05/2026	TE D146 2026	Quai Fougères	Débroussaillage clôtures et bordures	LE MONNIER ENVIRONNEMENT	480,00 €	
Décision	26/05/2026	TE D147 2026	Libourg	Fourniture et installation du système de détection incendie sur le quai de Guignen	GWAREZ SYSTEM	25 645,00 €	
Décision	26/05/2026	TE D148 2026	Quai Guignen	Contrôle réglementaire du système de détection incendie incluant une visite préventive du quai de Guignen sur un an	GWAREZ SYSTEM	1 338,00 €	1 an
Décision	28/05/2026	TE D149 2026	Libourg	Abonnement prestation blanchisserie du quai de Guignen : Avenant 3 pour augmentation des tarifs au 01/05/2026	NETEXIAL	29,00 €	3 mois
Décision	28/05/2026	TE D150 2026	Administration Générale	Fourniture d'un téléphone fixe	UGAP	202,00 €	
Décision	28/05/2026	TE D151 2026	Libourg	Prestation d'inspection de réseau et curage dans le cadre de diagnostic assainissement sur la Lande de Libourg	VEOLIA/SARP	1 400,00 €	
Décision	01/06/2026	TE D152 2026	Quai Vitré	Prestation de géomètre en prévision de l'ex	ARNAUD LEGENDRE GEOMETRE	2 595,00 €	
Décision	01/06/2026	TE D153 2026	Quai Fougères	Contrat de maintenance du Système de sécu	CHUBB	5 457,00 €	3 ans
Décision	01/06/2026	TE D154 2026	Révertec	Echange kit d'étanchéité sur le Scam filtre du terrao	DALKIA	1 677,00 €	
Décision	01/06/2026	TE D155 2026	Révertec	Remplacement des garnitures des pompes du maintien de pression	DALKIA	1 386,00 €	

Un délégué demande sur quels sujets portent les décisions ?

M. BOCANDE informe que les décisions sont principalement des dépenses liées à l'exploitation du centre de transfert de JAVENE qu'on exploite en régie, du centre de transfert de Libourg présenté tout à l'heure par M. AFFRE, que l'on exploite aussi en régie. Aussi, on peut voir des sujets de maintenance et de renouvellement sur le quai de transfert de VITRE parce que l'on a un partage entre l'exploitant TRIBORD et S3T'ec sur la prise en charge des différentes principalement dépenses

Pour exemple, la décision T111 2026 concerne le renouvellement du système de sécurité incendie du quai de transfert de Vitre pour 32 220€. En effet, ce site étant l'ancien centre de tri des emballages avait un système de sécurité incendie vieillissant. Pour information, ce site vous sera présenté la semaine prochaine.

Autre exemple de décision n°127 2026 avec INDDIGO, cela concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour modification du centre de tri et de valorisation matière de VITRE. L'idée c'est de convertir l'ancien centre de tri d'emballage en centre de tri de plastique rigide. On a été lauréat de l'appel à projet de l'Ademe pour porter 1,4 millions d'euros d'investissements sur ce site, notamment lié à cela. On a donc recruté une AMO pour nous accompagner sur la rédaction du marché de travaux.

Question 10 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 11 mars 2026

Le Président(e) expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des

Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n°2 du Comité Syndical du 25 septembre 2025 relative à l'élection du Bureau Syndical de S3T'ec,

Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du 25 septembre 2025 relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical,

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical prend acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	S3T'ec - Objet de la délibération - Année 2026	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT	Durée globale du marché de la prestation
08/04/2026	TE BS03 AV2026	Libourg	Acquisition d'une chargeuse - attribution	CASE France NSO	184 600,00 €	
08/04/2026	TE BS04 AV2026	Filières	Filières Emballages : convention à intervenir avec SUEZ	SUEZ	0,00 €	

M. BOCANDE laisse la parole à Mme DOUABLIN, chargée de Communication S3T'ec.

La communication



Vecteurs de communication

- ▷ Communication via les SMICTOM adhérents
 - > Echanges direct avec les chargées de communication des 3 SMICTOM,
 - ✓ Diffusion sur leurs sites web et réseaux sociaux,
 - ✓ Relai auprès des EPCI et communes.
- ▷ Page LinkedIn S3T'ec
- ▷ Presse locale

35



Site web : www.s3tec.bzh

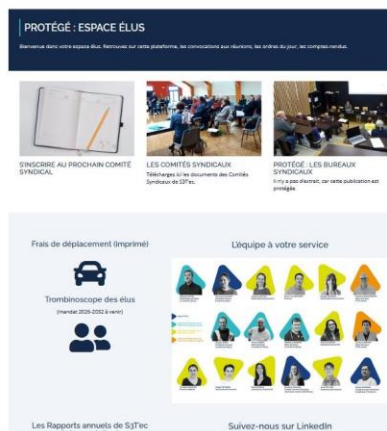
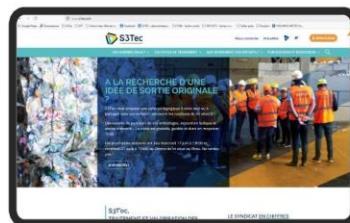
- > Actualités (développement des filières, labellisations, visite des sites, vente de compost...)
- > Présentation institutionnelle du Syndicat,
- > Nos outils de traitement,
- > Information sur la valorisation des différents flux,
- > **Publications**, dont Rapport annuel S3T'ec et des prestataires,
- > **ET VOTRE ESPACE ÉLU**

36



Votre espace élu

Mot de passe : elus-s3tec



> Inscriptions aux Comités et réunions,

> Invitation, ordres du jour, comptes-rendus, rapports...

> Frais de déplacement,

> Trombinoscopes des élus et de l'équipe.

37

Mme DOUBLIN invite les délégués à se rendre à l'extérieur pour réaliser une photo de groupe.

M. LE MIGNANT remercie les délégués pour leur confiance sur les votes.

Aussi, Il remercie les délégués de leur attention malgré la chaleur. Il rappelle que le prochain comité syndical est la semaine prochaine, à 18h30 à CHATEAUBOURG. Il explique que S3T'ec essaie d'organiser ses réunions un peu au barycentre des 3 SMICTOMs.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20h30.

Le Président S3T'ec,

Lionel LE MIGNANT

Le Secrétaire de séance,

Patrick ROBERT